



Chères Ambertoises, chers Ambertois,

Dans ce numéro de fin d'année 2016,

Vous découvrirez **des informations très pratiques** qui vont rythmer votre vie quotidienne, tel le règlement intérieur du cimetière ou l'abandon de l'usage des pesticides et donc le changement de votre regard sur la présence de végétation spontanée (!) ou encore la possibilité de vous inscrire avant le 31 décembre sur les listes électorales.

Vous découvrirez, également, **des données sur le nouveau périmètre** de la Communauté de communes avec les 58 communes de l'arrondissement ainsi que le nouveau service à domicile de portage de livres, cd, dvd et revues du réseau des médiathèques (en page 2).

Vous découvrirez, aussi, **des précisions sur la mise en place du service de réservations** des salles et de matériel à destination des associations. A ce propos, nombreux d'entre vous utilisent le site de la ville et enregistrent déjà en un clic les demandes. BRAVO !

Chères Ambertoises, Chers Ambertois, vous êtes de véritables « connecting people » ! D'ailleurs, vous partagez de plus en plus la page Facebook de la ville d'Ambert. Téléchargez également la nouvelle application pour connaître le programme du cinéma La Façade.

Vous découvrirez, enfin, **des articles qui délivrent un message de fraternité**, de valeurs humaines, tellement nécessaires dans notre société.

Je voudrais simplement évoquer l'inauguration du gymnase Henri Joubert, moment tout en émotions, ainsi que les festivités prévues pour un autre moment tout en émotions aussi, celui de La Magie de Noël ...

Laissons les décorations, les animations, les illuminations, l'imagination ... nous emporter !

Tout ce qui rappelle l'enchantement, l'émerveillement ...

« Un homme qui n'est plus capable de s'émerveiller a pratiquement cessé de vivre »
(Albert Einstein)

Passez tous de belles fêtes de fin d'année !

Myriam Fougère
Maire d'Ambert
Conseillère Régionale

Ambert Livradois Forez : Petites communautés de communes deviendront « grande » – épisode 2

Au 1^{er} janvier 2017, les 7 communautés de communes du bassin d'Ambert : Haut-Livradois, Livradois Porte d'Auvergne, Pays d'Ambert, Pays d'Aranc, Pays de Cunhat, Pays d'Olliergues et la Vallée de l'Ance, fusionneront pour former la nouvelle intercommunalité.

Elle comptera 58 communes pour une population d'environ 28 000 habitants et devra répondre aux besoins en matière de développement économique, de tourisme et d'équipements.

Ambert	Doranges	Marsac-en-Livradois	Saint-Germain-l'Herm
Aranc	Dore-l'Église	Mayres	Saint-Gervais-sous-Meymont
Aix-la-Fayette	Églisolles	Medeyrolles	Saint-Just
Auzelles	Échandelys	Novacelles	Saint-Martin-des-Olmes,
Baffie	Fayet-Ronaye	Olliergues	Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Bertignat	Fournols	Saillant	Saint-Romain
Beurières	Grandrif	Saint-Alyre-d'Aranc	Saint-Sauveur-la-Sagne
Brousse	Grandval	Saint-Amant-Roche-Savine	Sauvessanges
Ceilloux	Job	Saint-Anthème	Thiolières
Chambon-sur-Dolore	La Chapelle-Agnon	Saint-Bonnet-le-Bourg	Tours-sur-Meymont,
Champetières	La Chaulme	Saint-Bonnet-le-Chastel	Valcivières
Chaumont-le-Bourg	La Forie	Sainte-Catherine	Vertolaye
Condat-lès-Montboissier	Le Brugeron	Saint-Clément-de-Valorgue	Viverols
Cunhat	Le Monestier	Saint-Éloy-la-Glacière	
Domaize	Marat	Saint-Ferréol-des-Côtes	

Un nouveau service à domicile en 2017 ?



La Communauté de communes souhaite mettre en place un service portage à domicile pour apporter livres, cd, dvd, revues des médiathèques du Pays d'Ambert directement chez vous !

Vous avez des difficultés à vous déplacer, même temporairement et vous seriez intéressés pour recevoir les documents chez vous par le biais d'un bénévole ou salarié de la médiathèque, merci de bien vouloir le signaler à la mairie de votre commune pour que nous puissions recenser les besoins de la population et proposer un service adéquat courant 2017.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Aline Uzel - Coordinatrice Réseau au 04.73.82.79.85 ou au 06.81.69.89.91

www.mediathequespaysdambert.fr <http://www.cc-ambert.com/>

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire sur les listes électorales !

Pour voter en 2017, ceux qui ne figurent pas encore sur les listes doivent s'inscrire **avant le 31 décembre 2016**. En cas de démarche effectuée après cette date, la demande d'inscription ne sera prise en compte qu'en 2018.

Election présidentielle : dimanches 23 avril & 7 mai 2017

Elections législatives : dimanches 11 juin & 18 juin 2017

Associations - Service réservations

Depuis le 1^{er} octobre, la gestion des salles et du matériel est assurée par la commune :

- Les réservations se font désormais en ligne. Pour cela, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la mairie « ville-ambert.fr », rubrique EN 1 CLIC (à droite de l'écran) et cliquez sur « Réservations de salles et de matériel ».
- Les associations peuvent également contacter le service « réservations » par téléphone au 04.73.82.70.43 ou par mail à l'adresse suivante : service.reservations@ville-ambert.fr
- Pour vous aider dans vos démarches, une permanence est assurée en Mairie annexe, boulevard Henri IV.

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi & jeudi : 13h30 – 17h

Mercredi : 8h30 – 12h

Vendredi : 13h00 – 16h30

Inauguration du gymnase Henri Joubert



Six mois après le début des travaux de rénovation, Myriam Fougère a inauguré le 19 novembre dernier le gymnase municipal. Ce bâtiment utilisé par les collégiens, les lycéens et les associations sportives a connu un véritable « lifting » : travaux d'isolation, réfection de l'éclairage, changement du revêtement de sol, ...

A l'occasion de cette inauguration, il a été procédé à la dénomination du gymnase qui désormais porte le nom de Henri Joubert, ancien conseiller municipal et adjoint aux sports de la commune d'Ambert.

Extrait du règlement intérieur du cimetière de la ville d'Ambert

Ouverture au public

Le cimetière est ouvert au public tous les jours de l'année :

- de 7h30 à 19h00 du 1^{er} octobre au 31 mars
- de 7h30 à 21h00 du 1^{er} avril au 30 septembre.

Les portes sont maintenues fermées la nuit.

Circulation des véhicules dans le cimetière

La circulation de tout véhicule (automobiles, scooters, bicyclettes, ...) est interdite à l'exception des fourgons funéraires, des véhicules techniques municipaux, des véhicules employés par les entrepreneurs de monuments funéraires pour le transport de matériaux.

La circulation des véhicules particuliers de personne à mobilité réduite peut, toutefois, être autorisée sous condition.

Vous allez aimer les herbes folles !

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif **zéro pesticide** dans l'ensemble des espaces publics en 2017 et les jardins en 2019.

Au 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires sera interdit pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Préserver notre santé, éviter la dégradation des nappes phréatiques, favoriser la biodiversité sont les principaux enjeux.

Pour abandonner les pesticides, les services de la Ville accomplissent une véritable révolution culturelle !

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc ne sera plus synonyme d'un mauvais entretien mais simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage seront appliquées. Ces méthodes douces n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides ; c'est pourquoi, il nous faudra changer de regard et accepter la végétation spontanée.

Connectez-vous au cinéma !

Deux façons connectées de connaître le programme du cinéma *La Façade* en vous rendant sur le site <http://lafacade.elforia-design.fr/>

- Devenez membre en vous inscrivant à la newsletter et recevez le programme chaque lundi dans votre boîte mail.
- Téléchargez l'application disponible sur la page d'accueil sur votre téléphone avec système Android et retrouvez le programme sur trois semaines.

Des lucioles au cœur de la ville

Ambert s'illuminera de mille feux pour les fêtes de fin d'année. A partir du 8 décembre, un parcours découverte des sapins de Noël vous attendra sous les illuminations dans une atmosphère contemporaine et magique. De nouvelles lumières feront leur apparition alliant féerie et maîtrise de l'énergie puisque ce sont des ampoules Leds basse consommation qui sont désormais utilisées pour rehausser le pavé ambertois.

La Magie de Noël

• Préparons Noël !

Vous souhaitez participer au concours des fenêtres décorées, organisé par le Conseil des Jeunes, inscrivez-vous avant le 8 décembre grâce au bulletin d'inscription ci-joint.

Venez vendre ou troquer vos anciennes décorations pour de nouvelles à petits prix lors de la bourse aux décorations de Noël organisée par la PEEP le dimanche 27 novembre de 10h à 18h salle du Tribunal.

• Plein les yeux !

A partir du 8 décembre, venez découvrir le Parcours Lumière qui révèle et embellit les édifices majeurs et les principales places du centre-ville d'Ambert.

• Au programme des festivités



- Grand rendez-vous de fin d'année, les traditionnels marchés de Noël seront l'opportunité de faire des emplettes pour les préparatifs de Noël.
- De nombreuses animations pour vivre pleinement Noël : expositions, jeux concours, concerts, balades, spectacles.
- Et pour vivre les émotions d'un Noël illuminé, festif... et culinaire, des ateliers et des dégustations.

Espace d'expression libre

Les élus de la majorité municipale souhaitent porter à la connaissance des Ambertois l'extrait du compte-rendu du bureau des adjoints du 3 octobre 2016 suivant :

« TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU LYCEE ET AUX COLLEGES

Rappel : lors de sa séance du 9 septembre 2016 le conseil municipal a adopté une délibération :

- Décidant du principe de mise en place d'une tarification spécifique, applicable dès la rentrée de septembre 2016, pour l'utilisation de la piscine et des gymnases municipaux par les lycées et collèges.

- Fixant les montants ainsi applicables sur les bases proposées par la commission des finances à savoir :

• Piscine : 110 €/heure.

• Gymnases (rue Pierre de Coubertin et Coral) : 12 €/heure.

Or, il s'avère que suite au mécanisme mis en place par délibération du conseil départemental du 11 juillet 2016 (vote à l'unanimité) la dotation attribuée à chaque collège sera largement inférieure à la participation départementale antérieure. A ce sujet il est patent que le conseil départemental en recherche d'économies a souhaité remettre en cause un mode de financement qu'il a lui-même mis en place il y a plusieurs années et qu'il juge sans doute maintenant trop conséquent.

Quoiqu'il en soit les collectivités propriétaires sont mises au pied du mur et se trouvent confrontées aux gestionnaires des différents collèges qui du fait de la baisse de l'enveloppe des financements estiment qu'ils n'auront plus les moyens d'utiliser autant les équipements sportifs et notamment les piscines.

Une solution a été trouvée.

Au final et bien que non responsable, la Commune subit cette situation et le conseil municipal s'est prononcé en revoyant les tarifs à la baisse."

La vraie raison de la censure abusive de notre dernier article Face à la chute des effectifs scolaires dans les établissements ambertois, nous avons invité notre maire et conseillère régionale à se préoccuper de l'avenir de notre lycée qui doit s'ouvrir sur des formations PostBac et offrir ainsi de nouvelles qualifications et débouchés. Nous considérons que son rôle est aussi d'agir pour notre ville dans le cadre de sa mission régionale, ce qui n'est pas démontré à ce jour. Chute de fréquentation des écoles, accélération de la fermeture de commerces ne doivent pas être inexorables. Des collectivités recherchent des solutions et innove. A Ambert, la municipalité s'enlise dans des réformes organisationnelles dissimulant l'inaction dans une communication trompeuse et méprisante l'opposition. Simone Monnerie, Laurent Courthaliac, Corinne Pegheon, Annie Bernard, Patrick Besseyre. Elus de la liste « Ambert, Evidemment ! ». Blog : www.ambert-initiatives.fr

COUAC, COUAC, COUAC sur les tarifs piscine pour le lycée et le collège!!

Conseil municipal du 9 sept 2016 : délibération votée par tous (N Bost exceptée) d'une tarification de 110 euros par séance de piscine.

Ancien tarif 0,80 euro par élève soit 1040 euros /an

Nouveau tarif lycée: 89 heures à 110 euros soit 9790 euros/an

Conseil municipal du octobre 2016 : délibération qui annule en partie la précédente

La délibération valide le tarif de 2 euros par élève soit 2602 euros pour le lycée.

Alors, dossier mal préparé ou remontage de bretelles en règle !!

Je préfère penser qu'un brin de raison voire d'esprit de solidarité est revenu au sein de ce conseil.

Nadine Bost, conseillère municipale et communautaire Vous pouvez me contacter : nadine.bost@orange.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune : www.ville-ambert.fr - [Facebook.com/VilleAmbert](https://www.facebook.com/VilleAmbert)

